Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 057-245700695-20260930-D2026_145_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-145

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 du Conseil communautaire en date du 21 avril 2026 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-57 en date du 28 avril 2026 portant Virement de Crédits n° 1/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-67 en date du 21 mai 2026 portant Virement de Crédits n° 2/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-81 en date du 4 juin 2026 portant Virement de Crédits n° 3/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-86 en date du 15 juin 2026 portant Virement de Crédits n° 4/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-96 en date du 6 juillet 2026 portant Virement de Crédits n° 5/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-123 en date du 10 août 2026 portant Virement de Crédits n° 6/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu la décision du Président n° 2026-132 en date du 31 août 2026 portant Virement de Crédits n° 7/2026 relatif au budget principal 2026 de la CCCE,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2026 pour le budget principal de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-D2026_145_SI-AR

DECIDE

Article 1 :
De procéder aux virements de crédits tels que présentés dans le tableau, ci-dessous :

VC8-2026

Section de fonctionnement - Dépenses		
Imputation	**Libellé**	**Montant**
Chapitre 011 - charges à caractère général		**-120,00 €**
011 60623 028	Alimentation	+9 000,00 €
011 60631 4222	Fournitures d'entretien	+900,00 €
011 60631 76	Fournitures d'entretien	+176,00 €
011 60632 020	Fournitures de petit équipement	+3 128,00 €
011 60632 7213	Fournitures de petit équipement	+1 060,00 €
011 60632 76	Fournitures de petit équipement	+100,00 €
011 60636 511	Vêtements de travail	+885,11 €
011 61351 323	Location Matériel roulant	+10 812,00 €
011 61358 4228	Location - Autres	+831,00 €
011 61358 511	Location - Autres	+170,00 €
011 617 4222	Études et recherches	+5 568,00 €
011 617 510	Études et recherches	+870,00 €
011 6228 4222	Divers	+165,00 €
011 6232 4222	Fêtes et cérémonies	-165,00 €
011 6288 020	Autres services extérieurs	-33 620,11 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante		**+120,00 €**
65 65811 020	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	+120,00 €
Total section de fonctionnement - dépenses		**0,00 €**

Section d'investissement - Dépenses		
Imputation	**Libellé**	**Montant**
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		**0,00 €**
21 21351 4222	Bâtiments publics	+1 460,00 €
21 21351 4238	Bâtiments publics	+3 502,00 €
21 21351 76	Bâtiments publics	+646,00 €
21 21751 845	Réseaux de voirie	+45 000,00 €
21 21848 020	Autres matériels de bureau et mobiliers	+360,00 €
21 2188 020	Autres immobilisations corporelles	-55 856,00 €
21 2188 028	Autres immobilisations corporelles	+1 924,00 €
21 2188 321	Autres immobilisations corporelles	+352,00 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-D2026_145_SI-AR

Section d'investissement - Dépenses		
Imputation	**Libellé**	**Montant**
21 2188 4222	Autres immobilisations corporelles	+2 612,00 €
Total section d'investissement - dépenses		**0,00 €**

Fongibilité	Montant de l'enveloppe de VC autorisés au titre de la fongibilité (7,5 %)	Montant de l'enveloppe de VC déjà consommé avant le VC courant	Montant VC n°8 lié à la fongibilité	Solde de l'enveloppe lié à la fongibilité
Section Fonctionnement	3 838 033,07 €	14 436,50 €	120,00 €	3 823 476,57 €
Section Investissement	5 840 223,80 €	192 453,35 €	0,00 €	5 641 410,45 €

Les virements de crédits dans les deux sections sont inférieurs au seuil du montant de l'enveloppe fixée au titre de la fongibilité.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 30 septembre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260930-D2026_145_SI-AR